



# "Formation certiphyto opérateur renouvellement"

Durée :

**1 jour (7 heures)**

Dates :

**A la demande**

Lieu :

**Maison de l'agriculture**

**Saint Lô**

**Salle 156**

Tarifs : 112 €

- **Repas 11 € / repas**

**A régler sur place**

Responsable de formation :

**Magali Brégeault**

Association Terres de Métiers

Avenue de Paris

50009 SAINT LO Cedex

**02 33 06 48 74**

[contact@terresdeformation.fr](mailto:contact@terresdeformation.fr)



*Le certificat individuel «Utilisation des produits phytopharmaceutiques dans les catégories décideur en entreprise non soumise à agrément » permet d'être en règle lors de l'achat et de l'utilisation professionnelle en application de produits phytopharmaceutiques dans les conditions définies par le décret n°2016-1125 du 11/08/2016.*

## Objectifs

Renouvellement des connaissances acquises et obtenues lors de la formation initiale du certiphyto. Elles sont en lien avec l'utilisation des produits phytosanitaires, en matière de réglementation, de prévention des risques pour la santé, de prévention des risques pour l'environnement et de définition des stratégies visant à réduire le recours aux produits phytosanitaires

## Contenu

Séance 1 : Apporter les connaissances adaptées à la prévention des risques pour la santé

Séance 2 : Présenter le cadre général de la réglementation et mettre en avant la prévention des risques pour l'environnement

Séance 3 : Connaître les stratégies visant à limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques

*Programme détaillé disponible sur demande*

## Intervenants

Charles PFLIEGER – Ingénieur, Animateur syndical FDSEA

## Méthode pédagogique

Exposé participatif / échanges

## Conditions et pré-requis

Avoir le primo certificat opérateur

## Modes d'évaluation

Evaluation de la formation et évaluation des acquis

## Modes de validation

Attestation de formation sera délivrée à l'issue de la formation